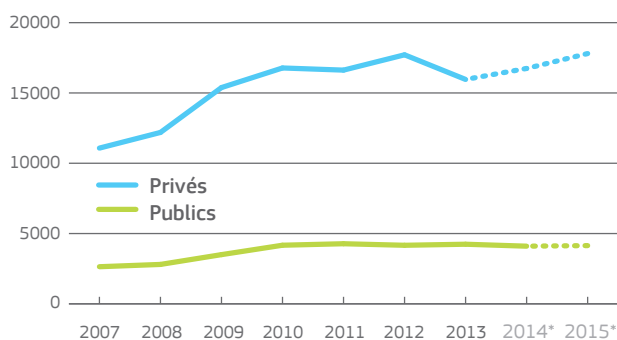


# 1.9 Investir dans les technologies industrielles propres

L'accord de Paris a ouvert de **nouveaux créneaux** dans les domaines de la recherche et de l'**innovation** en rapport avec les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les technologies à faible intensité de carbone. Pour que l'Union puisse conserver et exploiter son **avantage de pionnière dans le domaine des énergies propres et des sciences et technologies du climat**, elle doit **aider encore davantage les jeunes pousses et les investisseurs** à commercialiser les produits innovants. Le passage à une économie à faible intensité de carbone doit être correctement négocié; il est notamment essentiel d'anticiper et d'atténuer les effets sociétaux de la transition. Les manières de faire des affaires et d'investir devront être revues pour stimuler encore davantage l'innovation. Les négociations bilatérales et multilatérales en cours sur la libéralisation des échanges de biens et services verts devraient également être accélérées, de façon à créer des débouchés à l'international pour les entreprises européennes innovantes.

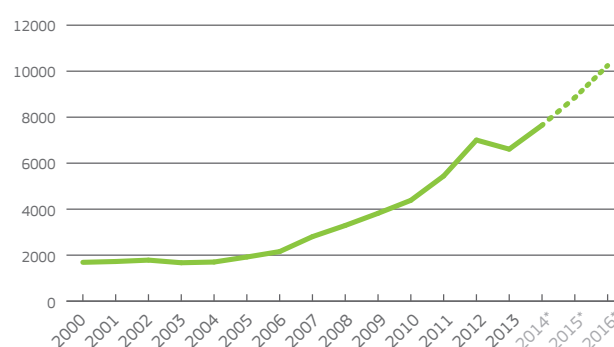
## Les investissements publics et privés en R&I destinés à financer les priorités de l'union de l'énergie ne cessent d'augmenter dans l'Union



Source: Commission européenne

\*valeurs estimées

## ... ainsi qu'en témoigne la tendance croissante dans l'Union à l'innovation dans les grandes technologies sobres en carbone (brevets internationaux)



Source: Commission européenne

\* valeurs estimées

## II ➔ Que propose à présent la Commission européenne?

La Commission européenne fait en sorte de stimuler les investissements dans la recherche et l'innovation dans le domaine des énergies propres et du climat grâce à :

- 1 une augmentation des **investissements publics** en faveur de la recherche et de l'innovation en matière d'énergie propre et de climat (ces investissements représentent 3,4 milliards d'euros pour la période 2018-2020 dans le cadre du programme de recherche phare de l'Union «Horizon 2020»);
- 2 le déploiement d'**instruments financiers ciblés pour diminuer le risque des investissements privés**. Le soutien ciblé aux innovateurs d'excellence passe par la première phase du Conseil européen de l'innovation, qui a pour vocation d'accélérer le développement et le déploiement d'innovations décisives, selon une approche ascendante. Ce projet destine 2,7 milliards d'euros en financements et possibilités offertes aux innovateurs, aux jeunes pousses et aux entreprises porteurs d'idées et d'innovations qui se démarquent radicalement des produits, services et modèles commerciaux existants, présentent un profil de risque élevé et sont susceptibles d'être déployées à l'échelle internationale. Les jeunes pousses les plus innovantes dans le secteur des technologies propres sont appelées à devenir les entreprises européennes mondialement reconnues de demain. La **Commission européenne** réalisera également des investissements pouvant atteindre **400 millions d'euros** dans un **fonds de capital-risque** géré de manière indépendante. Les investissements de l'Union représenteront jusqu'à 25 % du fonds total prévu de **1,6 milliard d'euros**;
- 3 la mise en place d'un **environnement réglementaire stable et ambitieux**, propice à l'innovation: Le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'Union comprendra deux nouveaux fonds, respectivement **le Fonds pour l'innovation et le Fonds pour la modernisation**, pouvant générer jusqu'à **18 milliards d'euros au cours de la prochaine décennie**. Cette ressource est destinée à financer les investissements de l'industrie européenne dans les nouvelles technologies, et à permettre aux États membres de moderniser leur secteur de l'électricité et leurs systèmes énergétiques.

Le **Fonds pour l'innovation** soutiendra les investissements de l'industrie européenne dans les technologies de pointe. Parmi les projets potentiels figurent la production d'acier sans charbon, la mise au point d'un ciment capable de capturer les émissions de gaz à effet de serre, la production d'aluminium avec des réductions des émissions de gaz à effet de serre allant jusqu'à 100 % et de nouvelles conceptions dans les domaines de l'énergie marémotrice et houlomotrice, de l'éolien flottant et du stockage de l'énergie ou de l'efficacité énergétique.

Le **Fonds pour la modernisation** visera à faciliter les investissements dans le secteur de l'électricité, et plus généralement dans les systèmes énergétiques, et à améliorer l'efficacité énergétique dans dix États membres à plus faible revenu. Il privilégiera la production et l'utilisation d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, l'efficacité énergétique, la modernisation des réseaux électriques et des interconnexions, ainsi que le stockage de l'énergie. Le Fonds soutiendra également les travaux de la Commission européenne sur la transition des régions dépendantes du carbone vers une économie à faible taux d'émissions, y compris des projets de redéploiement, de reconversion et d'éducation.